

L'an deux mille dix-sept, le **vingt-sept février**, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de **Guy LOZANO, le Maire**.

**Convocations 'élus' envoyées le** : 23 février 2017

**Convocation 'public' affichée le** : 23 février 2017

**Nombre d'élus en exercice** : 23 (18 + 5)

**Étaient présents** : 18 : Guy LOZANO, Nadja LOPEZ, Didier CASTERA, Suzanne AMOROS, Pascal AUPETIT, Lucienne HEMMERLE, Alain NOBLET, Carine DE LA CHOUÉ DE LA METTRIE, Guy LARRIEU, Christian SCHWENZFEIER, Renée SIBIETA, Jean-Luc LINEL, Marie-Reine DELGAL, Aline HRYHORCZUK, Jean-Louis MIEGEVILLE, Christine LAIMAN, Didier SATGE et Claude BROUSSE.

**Étaient absents** : 5 : Laetitia VILLAIN, Laurent DESHAIS, Thierry FAYSSÉ, Evelyne DERAÏN et Marie-Christine BIGORRA

**Pouvoir** : 5 : de Marie-Christine BIGORRA à Jean-Louis MIEGEVILLE ; de Laurent DESHAIS à Didier CASTERA ; de Laetitia VILLAIN à Suzanne AMOROS ; de Evelyne DERAÏN à Renée SIBIETA et de Thierry FAYSSÉ à Lucienne HEMMERLE BOUSQUET

**Nombre d'élus participant au vote** : 23 (18 + 5)

**Guy LARRIEU a été nommé secrétaire de séance.**

**Réf** : ANNEE 2017 – CM N° III - DELIBERATION N° 06

**Objet** : PROJET MOBILITE 2020-2025-2030 : Consultation des personnes publiques associées

**Exposé** :

Dans le cadre de l'élaboration du Projet Mobilités 2020-2025-2030 valant révision du Plan de Déplacements Urbains (PDU) de la grande agglomération toulousaine, décidé par le Syndicat Mixte des Transports en Commun (SMTC) le 4 février 2015, les communes ont été régulièrement associées aux travaux au sein des différentes instances de gouvernance.

Lors du Comité Syndical du 19 octobre 2016, les élus du SMTC ont arrêté le Projet Mobilités 2020-2025-2030 permettant de démarrer les phases de consultation des personnes publiques associées et d'enquête publique.

En application du Code des Transports, la commune dispose de 3 mois à compter de la date d'envoi du courrier du SMTC (28 novembre 2016) pour émettre un avis sur le projet précité.

Monsieur le Maire a décidé que cette consultation se ferait en Conseil Municipal.

\*\*\*\*\*

**Monsieur le Maire** explique aux élus qu'il n'y a pas de présentation du PROJET MOBILITE 2020-2025-2030 par projection en séance car le dossier est extrêmement dense et qu'il va leur exposer une synthèse de ce projet :

Depuis 2001, toutes les agglomérations de plus de 100 000 habitants doivent disposer d'un PDU ; l'agglomération toulousaine en a un depuis 2001 date à laquelle la commune de SEILH est entrée dans l'EPCI ; il a été révisé en 2012 ; il concerne 115 communes, dont les 37 communes de TOULOUSE METROPOLE et les 73 communes de l'Unité Urbaine.

En 2025, il y aura 4 500 000 déplacements quotidiens sur l'agglomération toulousaine, contre 4 000 000/jours aujourd'hui, d'où l'urgence.

Depuis 2015, cette agglomération compte 15 000 habitants de plus qui se déplacent.

Donc, la deuxième révision du PDU prend en compte des sites comme la gare Matabiau, qui passera en 10 ans de 10 à 18 millions de voyageurs par an, l'aéroport de Blagnac, qui passera à 12 millions de passagers contre 8 millions aujourd'hui, sans oublier le Parc des Expositions, TOULOUSE AEROSPACE (Montaudran) et Toulouse Euro Sud Ouest. Et il faut également anticiper la croissance démographique et encourager le dynamisme économique.

Il faut permettre aux personnes de se déplacer, mais aussi pouvoir absorber le flux de personnes qui se déplacent au moment les plus critiques, c'est-à-dire le matin et le soir. Sans oublier que l'attractivité de notre METROPOLE va au-delà du département de la Haute-Garonne et draine des personnes qui viennent du 81, 82 et 32 voire du 11 : il faut en tenir compte.

Depuis 10 ans (2004 à 2013), nous constatons une baisse de l'usage de la voiture de 49 % à 40 % dans Toulouse-centre, mais de seulement 75 à 72 % en dehors de la ville.

Les réseaux routiers sont saturés, notamment aux heures de pointe, et parallèlement, le réseau de transport en commun attire faiblement la population (8 %).

Par ailleurs, 37 % des sites d'emplois ne sont pas desservis par les transports en commun : l'objectif est de passer de 37 % à 70 % en 2030.

Au registre sont les signatures

Acte rendu exécutoire après le dépôt en Préfecture de Toulouse

Pour copie conforme

**Le Maire,**  
**Guy LOZANO**

Par exemple, l'axe qui va de Grenade à Villefranche de Launaguet est le plus mal desservi.

Les enjeux du PROJET MOBILITE sont la mobilité, l'accessibilité, l'attractivité et l'innovation, avec des conséquences directes sur la qualité de vie, l'amélioration de la qualité de l'air et l'environnement, sans oublier la prise en compte des personnes à mobilité réduite ; un gros travail est fait sur ce sujet.

Le projet se met en place selon 3 grands axes :

- Axe 1 : Une politique de transport en commun à développer (le rendre plus capacitaire) et à articuler avec le vélo, la marche et la voiture partagée ;
- Axe 2 : Intensifier le développement urbain et la mixité fonctionnelle à proximité des gares et axes structurants du transport en commun ;
- Axe 3 : Mieux développer et aménager les voiries et les stationnements, en rapport avec les moyens de transports en commun.

Ces axes se déclinent en plans d'actions :

- Axe 1 :
  - o En 2025, création d'une 3ème ligne de métro qui sera mise en service en 2025 et qui ira de Colomiers jusqu'à Labège ;
  - o Doublement de la capacité de la ligne B et interconnexions avec la future 3ème ligne de métro ;
  - o Extension du réseau de tramway ;
  - o Les lignes de bus LINEO mises en service de 2020 à 2025 desservant les mêmes stations qu'aujourd'hui, mais en augmentant la plage de service jusqu'à minuit ;
  - o Amélioration du maillage des bus ;
  - o Poursuite de l'extension du réseau de pistes cyclables pour passer de 700 à 840 Km.
- Axe 2 :
  - o Favoriser l'accessibilité des zones urbaines denses par les transports en commun ;
- Axe 3 :
  - o Favoriser la voiture partagée et électrique ;
  - o Développer une stratégie globale de stationnement ;
  - o Hiérarchiser le réseau routier ;
  - o Statuer sur les futurs ouvrages à réaliser parmi les plus efficaces pour répondre aux besoins de l'agglomération toulousaine, comme le stipule la délibération sur la révision du PDU du 23 février 2017. Et il y a un élément important, c'est le contournement de SEILH ; cette délibération dit : « l'optimisation des réseaux routiers, en regard du niveau de saturation des infrastructures (en particulier le périphérique), en raison du déficit de liaisons entre bassin de mobilité et les besoins nouveaux de déplacements, l'opportunité de réalisation de nouvelles infrastructures viaires dimensionnantes doivent trouver sens dans le projet mobilité ». Le coût prévisionnel du projet mobilité d'ici 2030 est de 3.8 milliards d'euros.

3.8 Milliard d'€ seront consacrés aux transports en commun, dont 60 % pour la 3ème ligne de métro

Les contributeurs sont le Conseil Régional à hauteur de 150 millions d'€, le Conseil Départemental à hauteur 220 millions d'€ et la Commission Européenne à hauteur de 9.8 millions d'€ ; l'Etat a également été sollicité, mais n'a pas encore donné de réponse. Par ailleurs, 186 millions d'€ seront débloqués dans le cadre du Contrat plan Etat-Région et 156 millions d'€ seront consacrés au développement du Vélo de 2016 à 2025.

Concernant le coût du plan de circulation et de stationnement, 68 millions d'€ viendront du contrat de plan Etat-Région, 147 million d'€ de Toulouse Métropole (investissement) et 35 millions d'€ du Conseil Départemental.

#### Résultats attendus :

- De 300 000 aujourd'hui, on passerait à 560 000 habitants desservis en 2030, soit 6 habitants sur 10 ;
- Allongement de la plage horaire (5 h du matin à minuit) ;
- Fréquences plus importantes ;
- Meilleures accessibilités des emplois : on passerait de 180 000 emplois desservis en 2016 à 370 000 emplois en 2030 ;
- Meilleures maillages sur la périphérie ;
- Amélioration de l'intermodalité ;
- Réduction des émissions de gaz à effet de serre ;
- Prise en compte des personnes à mobilité réduite sur toute la chaîne de déplacement.

Au registre sont les signatures  
Acte rendu exécutoire après le dépôt en Préfecture de Toulouse

Pour copie conforme  
**Le Maire,**  
**Guy LOZANO**

Pour ce projet, TOULOUSE METROPOLE a consulté les usagers, le monde associatif, les partenaires institutionnels et les communes. Concernant SEILH, ce sujet n'a pas été abordé en Conseil Municipal depuis mars 2014 et c'est regrettable.

A présent, nous entrons dans la dernière phase de consultation des personnes publiques associées ; le bilan de la concertation sera rendu public en mars 2017 ; l'enquête publique démarrera en juin 2017 pour approbation du projet amendé début 2018 et son intégration dans le PLUi-H.

En conclusion, nous allons rendre compte du travail de réflexion de la Commission Transport de la majorité municipale de la commune de SEILH.

Monsieur le Maire passe la parole à **Suzanne AMOROS**, adjointe au Maire en charge de transports.

**Suzanne AMOROS** dit qu'en s'appuyant sur la délibération N° DEL 17-00-14 du 23 février 2017 votée par l'assemblée communautaire de TOULOUSE METROPOLE, qui indique très clairement que « l'optimisation du réseau intègre la hiérarchisation du réseau routier » et que « en regard du niveau de saturation des infrastructures (en particulier le périphérique), du déficit de liaisons entre bassin de mobilité et besoins nouveaux de déplacements, l'opportunité de réalisation de nouvelles infrastructures viaires dimensionnantes doit trouver sens dans le projet de mobilités ».

Aussi, en mettant en exergue la future mise en service du Parc des Expositions, nous proposons :

- le prolongement de la voie lactée RD 902, à minima jusqu'à la route de Seilh à Aussonne, et mieux jusqu'à Eurocentre, avec un franchissement de la Garonne ;
- le prolongement de la ligne de tramway jusqu'au futur quartier de Laubis ;
- le rétablissement d'une ligne régulière de bus à SEILH ;
- la création d'une ou deux stations de vélos sur le territoire communal ;
- la construction d'un parking dédié au co-voiturage.

Autres remarques :

**Christian SCHWENZFEIER** dit que dans le travail qui est fait, il regrette que l'on n'ait pas intégré les nouveaux modes de travail de demain ; on n'a pas réfléchi au fait que les gens ne sont pas nécessairement obligés d'aller sur leur lieu de travail pour travailler ; en effet, au lieu de se déplacer jusqu'à Toulouse, ils peuvent s'arrêter en cours de route en des lieux intermédiaires pour travailler ; c'est une réflexion un peu globale qui devrait être intégrée dans ce projet.

**Carine de la CHOU DE LA METTRIE** ajoute qu'il faudrait prendre en considération la halte ferroviaire Route de Paris qui peut être amenée à se développer et qui permettrait de récupérer des trains et de circuler directement via les TER.

Décision :

Les membres du Conseil Municipal,

- Vu le Code des Transports ;
  - Vu le courrier du SMTC en date du 28/11/2016 ;
  - Vu la synthèse du PROJET MOBILITE 2020-2025-2030 (ANNEXE N° I) transmise aux élus avant la tenue de la présente consultation ;
- PRENNENT ACTE que le PROJET MOBILITE 2020-2025-2030 a donné lieu à une consultation le 27 février 2017,
- EMETTENT LES REMARQUES suivantes :

En mettant en exergue la future mise en service du Parc des Expositions, les élus proposent :

- le prolongement de la voie lactée RD 902, à minima jusqu'à la route de Seilh à Aussonne, et mieux jusqu'à Eurocentre, avec un franchissement de la Garonne ;
- le prolongement de la ligne de tramway jusqu'au futur quartier de Laubis ;
- le rétablissement d'une ligne régulière de bus à SEILH ;
- la création d'une ou deux stations de vélos sur le territoire communal ;
- la construction d'un parking dédié au co-voiturage.
- de considérer le fait que les gens ne sont pas nécessairement obligés de se déplacer jusqu'à leur lieu de travail à Toulouse pour travailler, mais peuvent s'arrêter en cours de route en des lieux intermédiaires pour y exercer leur activité professionnelle ;
- de prendre en considération la halte ferroviaire Route de Paris qui peut être amenée à se développer et qui permettrait de récupérer des trains et de circuler directement via les TER.

Au registre sont les signatures

Acte rendu exécutoire après le dépôt en Préfecture de Toulouse

ANNEE 2017 - CONSEIL MUNICIPAL N° III DU 27 FEVRIER 2017  
COMMUNE DE SEILH

Pour copie conforme

**Le Maire,**  
**Guy LOZANO**



THE UNIVERSITY OF CHICAGO  
DEPARTMENT OF CHEMISTRY  
5800 S. DICKINSON DRIVE  
CHICAGO, ILLINOIS 60637

RECEIVED  
JAN 15 1964

TO: DR. J. H. GOLDSTEIN, Director, Division of Chemistry, National Bureau of Standards, Washington, D.C.

FROM: DR. R. F. SCHNEIDER, Director, Division of Chemistry, National Bureau of Standards, Washington, D.C.

W  
O  
R  
D  
S

RECEIVED  
JAN 15 1964

RE: [Illegible text]

[Illegible text]

[Illegible text]

[Illegible text]

[Illegible text]

[Illegible text]

[Illegible text]

[Illegible text]

[Illegible text]

[Illegible text]

[Illegible text]

[Illegible text]

[Illegible text]

[Illegible text]